



SECUR@CCÈS

Optez pour la solution de Sécurisation de vos Opérations en Ligne par carte Secur@ccès, et facilitez-vous la gestion de vos flux au quotidien.

L'ESSENTIEL

En souscrivant au service « SOL PRO CAP avec la carte Secur@ccès », vous bénéficiez d'une solution sécurisée pour effectuer vos opérations dématérialisées avec la Caisse d'Epargne.

- **Sécurité** : le lecteur, dans lequel vous insérez votre carte Secur@ccès, vous attribue un code de contrôle à usage unique. Ce code de contrôle non réutilisable vous sera demandé pour la réalisation de vos opérations bancaires sensibles sur internet avec possibilité d'utiliser le mode sécurisé de la signature électronique. Le code change à chaque fois et n'est utilisable qu'une seule fois. Il permet de vérifier que c'est bien vous qui êtes à l'origine de l'opération demandée.
- **Pratique et mobile** : le fonctionnement du lecteur et de la carte ne requière aucune installation sur votre poste informatique. C'est une solution déconnectée que vous utilisez où vous voulez.
- **Autonomie** : vous pouvez réaliser toutes vos opérations de manière dématérialisée avec la Caisse d'Epargne (plus d'envoi de fax de confirmation des ordres de paiement, plus de demande d'ajout de compte de bénéficiaire à votre Chargé d'Affaires...).

LE PRODUIT

LE SERVICE SOL PRO AVEC LECTEUR CAP ET CARTE SECUR@CCÈS

Le service « Sécurisation des Opérations en Ligne » (SOL) est un service de renforcement de la sécurité de la Caisse d'Epargne. Il permet de sécuriser la réalisation de vos opérations sur les applications de Banque à Distance Caisse d'Epargne en apportant une authentification forte ou en apposant une signature électronique.

Vous désignez les utilisateurs des applications de Banque à Distance qu'il convient d'équiper.

Une carte d'authentification Secur@ccès (avec son code confidentiel) ainsi qu'un lecteur de carte sont alors remis à chaque utilisateur. L'utilisation de cet équipement sera alors requis pour réaliser certaines opérations et permettra de s'assurer que la personne qui est en train de réaliser l'opération est bien celle que vous avez autorisée.

ÉLIGIBILITÉ

Tout client titulaire d'un compte courant professionnel à la Caisse d'Epargne et abonné à CE net.

La Caisse d'Epargne vous propose une offre complète de solutions de sécurisation. Faites le diagnostic de vos besoins avec votre Chargé d'Affaires. Celui-ci vous présentera les différentes solutions afin de déterminer celle qui correspond le mieux à vos besoins et attentes.



CAISSE D'EPARGNE

➤ SERVICES SOL

UTILISATION

Un code de contrôle est demandé par l'application au moment de la connexion et/ou pendant la connexion, pour confirmer/signer électroniquement une opération sensible :

- après avoir introduit sa carte Secur@ccès dans le lecteur et composé le code confidentiel attaché à la carte utilisée, le lecteur fournit un code de contrôle que l'utilisateur doit reporter sur son application de Banque à Distance Caisse d'Épargne.
- l'utilisation du code de contrôle (à huit chiffres) est d'usage unique et aléatoire.

VALIDITÉ ET RENOUVELLEMENT

La carte Secur@ccès a une durée de validité de 36 mois et est renouvelée automatiquement.

INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

L'utilisation de l'authentification forte réalisée par le service SOL, permettant la création d'un certificat à usage unique, est assimilée, aux termes de l'article 1367 du Code civil, à une signature électronique laquelle « consiste en l'usage d'un procédé fiable d'identification garantissant son lien avec l'acte auquel elle s'attache ».

RÈGLES DE BONNE CONDUITE À RESPECTER POUR ÉVITER LA FRAUDE SUR INTERNET

L'utilisateur des sites de Banque à Distance Caisse d'Épargne :

- **doit toujours** vérifier que les données des opérations qu'il souhaite valider (nom, coordonnées bancaires des bénéficiaires...) n'ont pas été altérées,
- **ne doit jamais** divulguer ses codes confidentiels (en particulier le code confidentiel de sa carte et le code de contrôle généré avec le lecteur),
- **ne doit pas** répondre à des sollicitations de tiers qui tenteraient de se faire passer pour la Caisse d'Épargne à travers des e-mails, loteries, prétendus dysfonctionnements ou vérifications diverses pour demander à l'utilisateur ses identifiants, mot de passe, code confidentiel ou code généré par les nouvelles solutions de sécurité. Aucun collaborateur de la Caisse d'Épargne ou intermédiaire ne peut lui demander,
- **ne doit jamais** se connecter à une application Caisse d'Épargne, par un lien qui lui aurait été communiqué par mail,
- **doit prendre contact** avec son interlocuteur Caisse d'Épargne habituel dans les plus brefs délais dès le moindre doute.



POUR PLUS D'INFORMATIONS :
WWW.CAISSE-EPARGNE.FR/SECURITE_GENERALITES.ASPX



BPCE : Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 467 226 960 euros. Siège social : 50 avenue Pierre Mendès France, 75201 Paris Cedex 13. RCS Paris n°493 455 042. Intermédiaire d'assurance inscrit à l'Orias sous le numéro 08 045 100. Assurance Protection Juridique est un contrat de BPCE Assurances, entreprise régie par le Code des assurances, distribué par votre Caisse d'Épargne. Document non contractuel. © AdobeStock. EdEp.xx.2017.xxxxx



CAISSE D'ÉPARGNE